## Déclaration préalable CFE-CGC lue en CE le 22 octobre 2104 DO Centre-Est



## Ouverture du capital d'Orange

La Banque publique d'investissement (BPI) a annoncé le 30 septembre dernier la cession d'un bloc d'actions représentant 1,9% du capital de l'opérateur télécoms français **Orange**. La BPI détient après cette opération 11,6% du capital d'Orange et des droits de vote. Moins d'un mois après cette opération le titre Orange perdait plus de 9%. Dans cette opération strictement financière, les grands oubliés sont les personnels de l'entreprise. La CFE-CGC d'Orange a demandé par courrier officiel au Ministère en charge de cette opération comment serait organisée l'offre réservée au personnel relative à cette opération ; dans le respect de la loi no 96-660 du 26 juillet 1996, relative à la privatisation de France-Télécom. La CFE-CGC rappelle l'Etat à ses obligations.

Quelle n'a pas été notre surprise ; ce dossier a mis en lumière l'abrogation en catimini, par ordonnance et en pleines vacances, de toutes les dispositions de la loi du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations.

Drôle de manière de lutter « contre la finance sans visage », et de renforcer l'actionnariat des salariés, comme le Président de la République en a à plusieurs reprises annoncé l'intention.

Force est de constater néanmoins que le balancier n'est pas du côté du personnel, avec l'annonce de la suppression des peines de prison pour les délits d'entrave au droit syndical, à la mise en place et au fonctionnement des DP et du comité d'entreprise, en cas de délit des employeurs. A noter que, les peines de prison prévues par le code pénal n'étaient bien évidemment jamais prononcées contre les employeurs.

La défense des intérêts de l'entreprise est aussi l'affaire des personnels : c'est notre intérêt collectif. C'est à ce titre qu'à la CFE-CGC :

- nous défendons l'affectation prioritaire des résultats financiers au désendettement et à l'investissement, y compris dans les ressources humaines, et un dividende systématiquement inférieur au bénéfice;
- nous demandons le maintien au sein du Groupe des métiers, activités et filiales qui nous permettent de développer l'entreprise et de maîtriser la qualité des services rendus à nos clients;
- > nous revendiquons une régulation des télécoms qui se préoccupe réellement du développement de l'emploi, assure une concurrence loyale entre les acteurs, et cesse d'opposer artificiellement consommateurs et salariés.
- Nous demandons la prise en compte effective des risques psycho-sociaux dans les Unités d'Intervention particulièrement touchées par les départs en retraite et TPS.

La CFE-CGC s'engage à aider les salariés à ne pas supporter la dégradation de leurs conditions de travail.